[INTERNET] Je suis contre le projet d'extension de la réserve d...

Sujet : [INTERNET] Je suis contre le projet d'extension de la réserve du marais d'Yves

De: denis.loupy@laposte.net

Date: 15/12/2021 11:57

Pour: pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Je suis contre ce projet d'extension pour de nombreuses raisons:

- ne pas tenir compte des avis des différents utilisateurs de l'espace,

- le dérèglement des équilibres sera obligatoire,

- les subventions accordées aux différentes associations de protection de la nature sont énormes par rapport aux retours. A quand un travail de la cour des comptes sur ses financements. Donc il ne faut surtout pas en rajouter avant un regard objectif de l'utilisation des fonds publics

Sujet : [INTERNET] Enquête publique pour l'extension de la Réserve naturelle nationale du

Marais d'Yves

De: tatiana beziaud <tatigalaxy2@gmail.com>

Date: 15/12/2021 11:52

Pour: pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour,

Je tiens à apporter mon avis sur le projet d'extension de la réserve du marais d'Yves.

Je soutiens l'extension de la réserve littorale de Charente Maritime afin de renforcer la conservation de cet espace naturel remarquable et la tranquillité de la biodiversité

Merci

Mme Béziaud

Sujet : [INTERNET] Extension RN marais d'Yves **De :** moumine2 <adoum17290@orange.fr>

Date: 15/12/2021 11:41

Pour: pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Objet : Extension de la Réserve Naturelle du marais d'Yves.

Monsieur le Préfet,

Emu par les raz de marée qui ont affecté la réserve Naturelle précitée, à deux reprises et en particulier Xyntia,

je ne puis qu'accepter qu'une digue destinée a protéger l'arrière pays soit édifiée dans la réserve.

C'est avec plaisir que j'ai noté que des mesures compensatoires comprenant un certain nombre d'extensions

avec des objectifs variés soient envisagées. Cela ne peut que conforter un fonctionnement qui aurait pu être

perturbé par la mise en place des ouvrages de défense du littoral et de l'arrière pays urbanisé.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de mes sentiments respectueux.

Alain DOUMERET

(Conservateur de la RN du marais d'Yves de sa création à la fin 2004)

Sujet : [INTERNET] Projet d'extension de la Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du

Marais d'Yves - Enquête publique - 15/12 11h30

De: "Jean-Charles KOENIG" < Jean-Charles. Koenig@laposte.net>

Date: 15/12/2021 11:37

Copie à : "ROBLIN Didier" <mairie-yves@wanadoo.fr>, "COIRIER Daniel" <mairie@fouras-

les-bains.fr>

Mortagne, le mercredi 15 décembre

2021, 11h30

Objet: pétitions 591 à 600

Monsieur le Préfet de Charente Maritime, Monsieur le Maire de Fouras les Bains, Monsieur le Maire de Yves, Monsieur le Président de la Commission d'enquête publique,

Je vous prie de trouver en pièces jointes les pétitions relatives au Projet d'extension de la Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves qui m'ont été remises à votre intention par :

- M. Robert CHEVRIER
- M. Robin QUENAUD
- M. Rodolphe GRAND
- Mme Sabine BORTOLOTTI
- Mme Sabine PALERMO
- M. Samuel CHAMPION
- M. Sébastien DREVET
- M. Sébastien GUILLET
- M. Sébastien MASSICOT
- M. Serge CASTIN

Je vous en souhaite bonne réception,

Cordialement,

Jean-Charles KOENIG 21 rue Jean PERRY - Mortagne 17290 THAIRÉ D'AUNIS Mobile :+33 (0)6 12 18 02 07

Pièces jointes :	
Robert CHEVRIER.pdf	30 octets
Robin QUENAUD.pdf	30 octets
Rodolphe GRAND.pdf	30 octets

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop!

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la «Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves», pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras!

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la «protection de la biodiversité» qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine!

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'«experts», su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des «scientifiques» et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous réclamons qu'une bande littorale sur l'estran de 100 mètres de largeur à partir du trait de côte reste pleinement accessible au public!

Nom: CHEV.R.I.E.R.
Prénom: No.B.E.R.T.
Adresse: 28 Rue de la Villa Romane MSSANT
Viail:
Téléphone: . 6.6. 35. 35. 87. 4.4
Signature:

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Bale et du Marais d'Yves » Enquêté publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Winistre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la «Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Wiarais d'Yves», pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras!

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'alter nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la «protection de la biodiversité» qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine!

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la seuvegarde des juvénites qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'alde d'«experts», su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lleux interdits et confisqués au profit des «scientifiques» et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !
Nom: Quanaul Prénom RoBi-
Adresse: 5 Alpune to Da yare
Adresse: 5 Avenue de la gare Mail Mau 16Bi @ Holinail . fr
Téléphone: 04 86 833935
Signature:

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves » Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021 Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la «Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves», pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras!

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la «protection de la biodiversité» qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine!

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit! Quelle sera l'étape suivante?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'«experts», su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des «scientifiques» et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral!

Nom: GRAND	Prénom : Radel e	Adresse : Locyt Mail : Téléphone : 0477.33.45,38
27 place Hanare	de Balsac 42530 S. Jany	Lacid Mail:
rodal Dhoman do and.	@ workados pr	Téléphone : 04.77.33.45.38
1 - 0		, , , ,

Signature:

Destinataires:

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr Mairie

d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr

Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Copie à secretaire@carrelets-charentais.com

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop!

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la «Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves», pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras l

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la «protection de la biodiversité» qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine!

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'«experts», su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des «scientifiques» et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous réclamons qu'une bande littorale sur l'estran de 100 mètres de largeur à partir du trait de côte reste pleinement accessible au public!

Nom: Bontalom
Prénom: Shive
Adresse: 2, Rue du Bourre lier R6 yes LiZani
Mail: Salralha yahoo. La
Mail: Dolo Alha yaha . Téléphone: 0688818708
Signature:
+ D11.







ACCÈS AU BORD DE MER BIENTO DIVES ET PANSE DE FOURAS DÉFINITIVE MENT INTERDIT

- Nous, les promeneurs, les péchems, les joggeurs, les familles, lans quélques temps (1 en maximum), nous n'aurons plus le circit de faire co que nous faisans sujouralbui, isi-orene.
- Los hautes autorités de l'état, vots faire passer la zone qui va de la muisor, de renaite de Foucas au restaumei La Havano aux Boucholours, en revount la foag do la 4 voies jusqu'au Bell-Nap de Poures, les Valmes et la maisen de ramate viz Nie d'Ain, en Reserve Naturelle Nationale (1300ha).
- Da de faft, interdêdión de fatte de bateau, do so buignen, do se printener et de promeder son cârca, de pécner é pied ou euxere d'aller aux perdons alucs son lu baie d'Yves, l'anse de Fouras

La pèche aux pontons, le jogging, la promemule avec son chien, c'est FINI, FINI, IUNI

Venez exprimer <u>voire opposition</u> à ce projet en participant à UNIX UNIX EN ET INF FOR EVEN VIX VIX HARAINES DEMINISTELL DE BOTTOT AL BEZ 2921

Solle die Ball- fran de a lunivisione TE TO DECEMBER OF A STATE OF THE STATE OF TH THE THE ATTEMPT

Association Tons fines your to Distonse de TAusse de FULIAAS

Manii:assa.def.anse.faurus@gntall.com 21 02 [FEI 30 17]

Cette pancarte bientôt sur tout notre littoral

SECTION OF THE PROPERTY OF THE

Projetid'axtension de la «Rósarve Maturelle Mattonale de la Baie et du Maraïs d'Yves » Enquête publique du 16 novembro au 16 décembre 2021

Mous inversins, promensurs of pécheurs de Pansa de Fouras et de la baie d'Yvos avons eté informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transtlon Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la «Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves», pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras i

evons l'habituda de nous baigner, d'affer nous promener, de pécher et de nous détendre Gés parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous dès que le temps nous le permet.

Parc Marin, clear-à-dire la restriction progressive et excessive de nos Bbenès au motif par Cette interdiction confirms ce que certains d'antre nous craignaient fors de la création du alleurs respectable do la «protection de la biodiversité» qui sert aujourd'hui d'alibi macceptable a des dispositions hostiles à toute présence humaine l Cente fois c'est l'estran qui est visé : ce Beu que la mar recouvre et lisère deux fois par jour donc pou fovorable à la nidification et à la sauvègarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intériour des terres, qui e toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdis l'Queile sera Catha attivante 2

lous avons, depuis très longtemps et sans l'alde d'aexperts», su raspacter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grace à nos anciens, sont aujourd'hul des lieux que l'on nous envie.

conflequés an profit des «scioniffques» et des gardes qui densin pourronnseuls s'y Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des Roux interdits et

La foi obliga las riverains à laissanifibra de circulation sur jeurs propriétés privées un sentlev dlt "chemin des douzniers" permettant au públic de longer l'astran à pied sec.

Nous voltions conserver le libre accès pour tous sur four l'astran et le lifforat l

Imposed to Fage ... Italian Hom / Aliena Sarana Tanagaran Tanagaran

Takunduke:

一定工程的

Desthakaines) กลาค o <u>secretaira@carrelers-charentals.com</u> Profiai da Charanta-Maritima à Padrease : <u>มติร์กูตรบาก ตารไว้@charenta-กลุกมีเกล.couz.ศ</u>

Ronfords Feetins a Padresse : maine Orografics bains A Maine a Your a Ladiasse Instinction of the

Par mall, objet du mefil : « Projet d'extension de la RNN Yves » Enquête publique »







DÉFINITIVEMENT INTERDIT DANS LA B. ACCÈS AU BORD DE MER BIENTO D'YVES ET L'ANSE DE FOURAS

- Nous, les promeneurs, les pêcheurs, les joggeurs, les familles, dans quelques temps (1 an maximum), nous n'aurons plus le droit de faire ce que nous faisons aujourd'hui, ici-même.
- Les hautes autorités de l'état, vont faire passer la zone qui va de la maison de retraite de Fouras au restaurant La Havane aux Boncholeurs, en revenant le long de la 4 voies jusqu'an Ball-Trap de Fouras, les Valines et la maison de retraite via l'ile d'Aix, en Réserve Naturelle Nationale (1300ha).
- De ce fâir, interdiction de faire du bateau, de se baigner, de se promener et de promener son chien, de pêcher à pied ou encore d'aller aux pontons situés sur la baie d'Yves, l'anse de Fouras.

La pêche aux pontons, le jogging, la promenade avec son chien, c'est FINI, FINI, FINE

PENQUETE PUBLIQUE A LA MAIRIE DE YVES ET DE FOURAS AUX Venez exprimer <u>votre opposition</u> à ce projet un participant à HORAIRES D'OUVERTURE DU 16/11 AU 16/12/2021

Salle du Ball-Trap de Châtelaillon e 10 décembre 2021 à 18430 VENEZ EN DÈBATTRE

Association Tous Unis pour la Défense de l'Anse de FOURAS.



Cette pancarte bientôt sur tout notre littoral

Comme you masques ne jetez pas cette affiche sur la voie publique

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 202'

Vous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la «Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves», pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras l

avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pècher et de nous détendre Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous dès que le temps nous le permet.

Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au moif par Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du allleurs respectable de la «protection de la biodiversité» qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine i

donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit i Quelle sera Cette fois c'ast l'estran qui est visé ; ce lièu que la mer recouvre et libère deux fois par jour l'étape suivante?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'«experts», su respecter et prèserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

confisquês au profit des «scientifiques» et des gardes qui demain pourront seuls s'y Mous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et promener.

sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec. La loi oblige les riverains à laisser fibre de circulation sur leurs propriétés privées un

Nous voutons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

LERG OL COUDETING. Mail: Adresse: A William Nom

'n

Téléphone :....

Signature:

Destinataires : cople á secretaire@carrelets-charentais.com

Préfet de Charente-Martitme à l'adresse : <u>pref-envir-pref17@charente-martitme.gouv.fr</u> Mairie d'Yves à l'adresse : <u>mairie-yves@wanadoo.fr</u> Mairie de Fouras à l'adresse ; mairie@fouras-les-bains.fr Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves » Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021 Pétition

Trop c'est trop!

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la «Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves», pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras!

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la «protection de la biodiversité» qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine!

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit! Quelle sera l'étape suivante?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'«experts», su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des «scientifiques» et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral!

Nom: DREVET Prénom:	Sebartien Adresse:
46 route de S. Marcellin	Sebastien Adresse: Mail: familledrevell@icloud-com mbest Téléphone: 06 10835233
4CNTO YWW.S. RC	LIMIDEALE Telephone. DE 10 83 3 2 33
أشمند	

Signature :

Destinataires:

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr Mairie

d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr

&MS

Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Copie à secretaire@carrelets-charentais.com

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Maraís d'Yves » Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop f

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la «Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves», pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras!

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous balgner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la «protection de la biodiversité» qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine!

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit l'Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'«experts», su respecter et préserver la blodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des «scientifiques» et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous réclamons qu'une bande littorale sur l'estran de 100 mètres de largeur à partir du trait de côte reste pleinement accessible au public !

Nom: G. W. L.C.C.	C. J.	
Prenom Seba	eliei	
Adresse:	1 1 le cles Four	sa Chan
Mail:		
Téléphone :6.66	Ce. 5.4-50. 1.3	
Signature :	~~>	
guille	Conlie ce	Projet







<u>DÉFINITIVENENT INTERDIT DANS LA BAIE</u> ACCÈS AU BORD DE MER BIENTO; D'IVES ET L'ANSE DE FOURAS

- Nous, les promeneurs, les pêcheurs, les joggeurs, les familles, dans queiques temps (1 an maximum), nous n'aurons plus le droit de faire ce que nous faisons aujourd'hui, jei-même.
- Les hautes autorités de l'état, vont faire passer la zone qui va de la maison de retraite de Fouras au restaurant La Havane aux Boucholeurs, en revenant le long de la 4 voies jusqu'au Ball-Trap de Fouras, les Valines et la maison de retraite via I'lle d'Aix, en Réserve Naturelle Nationale (1300ha)
- De ce fait, interdiction de faire du bateau, de se baigner, de se promuner et de promener son chien, de pêcher à pied ou encare d'aller aux pontons situés sur la baie d'Yves, l'anse de Fouras.

La pêche aux pontons, le jogging, la promenade avec son chien, c'est FINI, FINI, FINI!

TENOUGTE PUBLIQUE A LA MAIRIE DE VVES RT DE FOURAS AUX Venez exprimer votre opposition à ce projet en participant à HORAIRES D'OUVERTURE DU 16/11 AU 16/12/2021

Salle du Ball-Trap de Châtelaillen Le 10 décembre 2021 à 18H30 VENEZ EN DÉBATTRE

Association Tous Unis pour la Défense de l'Anse de FOURAS,

Mail : asso.deLanse.fouras@gmall.com Tel: 06 13 41 92 18



Cette pancarte bientôt sur tout notre littoral

Comme vos masques ne jetoz pas cette affiche sur la vole publique

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 202'

Trop c'est trop I

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la «Réserve Maturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves», pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras

avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pecher et de nous détendre Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous dès que le temps nous le permet.

Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par affleurs respectable de la «protection de la biodiversité» qui sert aujourd'hui d'alibi Cette interdiction confirme ce que cerbains d'entre nous craignaient lors de la création du inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine l

donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'Intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera Cette fois c'est l'estran qui est visè : ce lieu que la mér recouvre et libère deux fois par jour 'étape suivante ?

Nous avons, depuís três longtemps et sans l'aide d'«experts», su respecter et prèserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous anvie,

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des «scientifiques» et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec. La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral

TENNORE 17 240 THAIRE - Prénon, SEBHSTIEN Mail: Adresse : > Mule du Nom: 7.400100

Téléphone :

Signature:

Destinataires : copie à secretaire@carrelets-charentais com

envir-pref17@charente-maritime:gouv.fr Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr Práfet de Charente-Maritime à l'adresse i <u>prefee</u> Maîrie d'Yves à l'adresso : <u>mairie-v</u>ves@wanad

Par mail, objet du mail: « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Énquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Petition

Trop c'est trop !

Mous riverains, promeneurs et pécheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés au'un projet de décret du Ministre de la Transition Ecologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la «Réserve Naturelle Nationale de la Baje et du Marais d'Yves». pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras I

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'ajler nous promener, de pécher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertes au motif par ailleurs respectable de la «protection de la biodiversité» qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine!

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toulours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'«experts», su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hul des lieux aue l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des «scientifiques» et des gardes qui demain pourront seuls s'v promener.

La loi obline les riverains à taisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

100 m du trait de câte

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

page of the company o

Nom: CASTIV. Prénom: Serge Adresse 2 Rue des Roses Tremières

Mail: sergecashin 9 pamail com:

Téléphone 0.6. 39. 74.21.10

Compared to the first the great things of

Signature

Destinataires :

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse :

Mairie d'Yves à l'adresse :

Mairie de Fouras a l'adresse :

Par mall, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique » Copie à

Sujet: [INTERNET] Contre l'extension de la reserve naturelle.

De: Marcel CANDAU < marcel.candau@wanadoo.fr>

Date: 15/12/2021 11:25

Pour: Participer à l'enquête < pref-envir-pref 17@ charente-maritime.gouv.fr>

Oui à la protection de la nature et de la biodiversité NON AUX "FATWOAS" DES AYATOLLAS et autres ecolos parisiens qui ont appris l'écologie dans les livres ou dans les discours de Bougrain-Dubourg, grand communicateur mais piètre connaisseur de la nature et du monde rural.

Marcel

Sujet : [INTERNET] Je suis contre le projet d'extension de la RNN d'Yves gérée par la LPO

De: <jean-philippe.gruson@fdc56.fr>

Date: 15/12/2021 11:23

Pour: pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Copie à : <asso.def.anse.fouras@gmail.com>

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'enquête publique relative à l'extension de la RNN d'Yves, je vous informe être opposé à ce projet de décret. En effet, ce projet de décret, complétement liberticide, ignore totalement l'ensemble des enjeux locaux. L'expérience a montré à de très nombreuses reprises que la mise sous cloche n'était pas une solution viable sur le long terme tant au niveau financier qu'environnemental (diminution de la biodiversité, etc.).

- Les travaux d'entretien maintiennent une diversité biologique spécifique des milieux littoraux si tenté qu'ils soient fait de manière raisonnés, ce qui peut se faire sans mise sous cloche de la RNN,
- L'interdiction de chasse « libre » dans ces zones aboutirait à créer des zones de tranquillité pour les sangliers et donc ferait augmenter les dégâts autour. La RNN des marais de Séné régulent les sangliers, la RNR des marais du Loch à Guidel (56) le fait également ... ce sont toutes les deux des réserves littorales. On constate malheureusement qu'elles servent de « zone refuge ». Le souci c'est que ces activités de régulation sont prévues dans le plan de gestion et que leur mise en œuvre est lente dans leur mise en application. Pour les problèmes de sangliers, il faut être réactif! D'ailleurs, des études menées sur l'ensemble de l'arc atlantique par le CNRS et le Cabinet de Recherche et d'Expertise en Ecologie Appliquée Naturaconst@ mettent en avant que la chasse n'est pas plus dérangeant (voir moins) que d'autres activités (pêche à pied, randonnée, etc.),
- Pour terminer, ce projet est totalement liberticide car il aboutira à faire disparaitre des territoires de chasse et sera une entrave à la libre circulation des personnes et aux activités économiques qui peuvent en découler (cyclotourisme, pêche, nautisme, loisirs de plein air, etc.),
- La LPO, souvent en collaboration avec d'autres acteurs de l'écologie punitive, a également montré qu'elle n'était pas capable de gérer les problématiques d'espèces envahissantes et que bien souvent elle avait recours au tir! L'exemple du milan noir et des goélands « sp » sur la réserve du banc d'Arguin est flagrant de vérité! Afin de préserver la sterne caugeck, ils ont demandé de pouvoir détruire ou perturber intentionnellement ces espèces ... et ce sont les mêmes qui critiquent les notions de régulation! Bel exemple de contradiction et de non-sens écologique! La SEPANSO et la LPO sont capable de prioriser des espèces (qui plus est protégées) lorsque cela les arrange!

L'immense majorité des acteurs du territoire alerte l'État sur ces problématiques depuis l'origine du dossier d'extension. Aucune n'a été prise en compte. Je souhaite juste que cette enquête publique ne soit pas une mascarade et qu'en cas de majorité de « contre » le projet n'aboutisse pas.

Sujet: [INTERNET] Enquête publique Extension Réserve Yves

De: Olivier ALLENOU - CEN NA < o.allenou@cen-na.org>

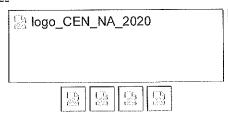
Date: 15/12/2021 11:19

Pour: pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr **Copie à:** Philippe SAUVAGE <p.sauvage@cen-na.org>

Bonjour,

Vous trouverez ci-joint notre contribution à l'enquête publique de l'extension de la réserve naturelle d'Yves au travers du courrier joint de notre président.

Respectueusement.



Olivier Allenou

Responsable d'antenne

05 46 84 72 08

Antenne Charente-Maritime

1, Quai de l'Hermione CS 50 081 - 17303 Rochefort Cédex www.cen-nouvelle-aquitaine.org

-Pièces jointes :-

Courrier P Sauvage Enquete publique extension RNN Yves.pdf

30 octets



Rochefort, le 15 décembre 2021

Mr le PREFET de la Charente-Maritime 38 Rue Réaumur, 17000 La Rochelle

Objet : Extension de la réserve naturelle d'Yves / Enquête publique

Monsieur le Préfet,

Le CEN Nouvelle Aquitaine est propriétaire-gestionnaire de nombreuses surfaces en marais en Charente-Maritime et émet un avis favorable au projet d'extension de la réserve naturelle nationale d'Yves.

Plusieurs éléments viennent appuyer cet avis pour l'extension du périmètre de la réserve naturelle en baie de Fouras et sur la zone de prélèvement de matériaux à Yves:

La création de la digue pour la protection des biens et des personnes reste majeure pour le secteur mais va impacter grandement la biodiversité actuelle de la Réserve Naturelle. Cette infrastructure pérenne limitera la dynamique d'évolution du trait de côte sur la réserve naturelle et le développement d'écosystème basé sur cette dynamique naturelle. Face à l'effondrement de la biodiversité au niveau français et au niveau mondial, à la stratégie de zéro artificialisation, une restauration de milieux naturels équivalents et une protection d'écosystèmes proche géomorphologiquement et biologiquement est indispensable.

La protection de la baie de Fouras permettra de mieux intégrer, dans ces écosystèmes littoraux et les espèces associées, l'élévation du niveau de la mer avec des reports possible pour les espèces et les habitats sur des espaces en arrière-littoraux (Zone de prélèvement) et sur de plus vaste territoire (Baie de Fouras). Cette extension permettra de renforcer le fonctionnement des populations d'oiseaux d'eaux utilisant la baie d'Yves et de Fouras et la conservation des écosystèmes littoraux et au regard de l'impact sur la réserve naturelle actuelle.

Cette démarche de renaturation en lien avec ce nouveau classement doit permettre de capitaliser des expériences sur l'adaptation des espaces littoraux face aux effets climatiques, aux enjeux de biodiversité et du recul du trait de côte.

Dans le périmètre d'extension de la réserve naturelle proposée, une partie des usages seront préservés ou encadrés sans interdiction complète pour la majeure partie. Ex : La pêche de loisirs aux carrelets restera autorisée, ainsi que l'accès à la piste cyclable de l'anse de Fouras.

Cette infrastructure actuelle permettra une découverte de ce nouvel espace préservé. Il doit être un atout, une vitrine de sensibilisation des populations à ce changement climatique : montée des eaux, recul du trait de côte, élévation de la température, changement des écosystèmes marins et terrestre (acidification des eaux, modification des habitats...).

Le cadre de la pandémie a mis en lumière ce besoin qu'ont les habitants de Charente-Maritime de retrouver ces espaces de "nature" proche de chez eux .

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes salutations distinguées.

CEN NOUVEELE-AQUITAIN Président
Conservatoire d'Espara Naturels de Nouvelle-Aquitaine

87510 SAINT-GENCE

Site de Billère

28, route de Bayonne - 64140 Billère tél, 06 59 32 65 19 billere@cen-na.org Site de Poltiers

44 bd Pont-Achard - 86000 Politers tél, 05 49 50 42 59 poilters@cen-na.org Sujet : [INTERNET] Projet d'accroissement de la réserve littorale de Charente Maritime

De: Bertrand COR <cor.bertrand@gmail.com>

Date: 15/12/2021 11:12

Pour: pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Copie à : asso.def.anse.fouras@gmail.com

C'est une aberration pour parvenir à limiter les prédateurs que sont les renards et les sangliers.

C'est une limitation incompréhensible des libertés et des activités naturelles concernant ces zones : pêche, promenade, loisirs de plein air, etc.

Je suis farouchement opposé au projet d'extension de la RNN d'Yves gérée par la LPO.

Bertrand Cor

Garanti sans virus. <u>www.avast.com</u>

Sujet: [INTERNET] Je suis contre le projet d'extension de la RNN d'Yves gérée par la LPO

De: Arnaud BOUCHER <arno.boucher@gmail.com>

Date: 15/12/2021 11:08

Pour: pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Copie à : asso.def.anse.fouras@gmail.com

Bonjour,

Je souhaite vous faire part de mon mécontentement concernant le projet d'extension de la Réserve Nationale d'Yves.

Il y a suffisamment de réserves en France si l'on considère les Parcs Nationaux, les surfaces en réserve sur tous les territoires de chasse et les zones où il n'est pas possible de chasser. La situation déjà problématique avec les sangliers risque d'empirer si on multiplie les réserves où ils ne manqueront pas de se réfugier. Cela risquera de causer un déséquilibre dans ces réserves car les sangliers sont une espèce omnivore et envahissante qui s'attaque aux nids (au sol) sans parler des dégâts causés aux cultures.

L'extension de ce parc serait une nouvelle entrave aux libertés de circuler et aux activités de plein air si prisées aujourd'hui.

Je vous remercie de bien vouloir prendre en considération notre réticence à ce projet qui de surcroît sera encore à la charge (directe ou indirecte) des contribuables.

Sincères salutations,

Arnaud Boucher

Sujet: [INTERNET] extension de la réserve naturelle du marais d'Yves

De: Jean-Luc < guignier.jl@orange.fr>

Date: 15/12/2021 11:07

Pour: pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

La protection de la biodiversité est un enjeu majeur pour la lutte contre le réchauffement climatique pour laisser aux générations futures un monde vivable.

L'extension de la réserve du marais d'Yves s'inscrit dans cette perspective en protégeant les oiseaux migrateurs ou nicheurs et les espèces remarquables tant pour la faune que la flore.

Il paraît logique de prendre des mesures de compensation environnementale au niveau de la réserve naturelle suite aux travaux de la digue de protection.

Certes, certaines activités telles la pêche à pied, la chasse, (sauf la régulation des sangliers), les sports nautiques seront interdites, mais les promenades à vélo, à pied ou à cheval permettront de découvrir et d'apprécier cette nature préservée.

Les réserves sont aussi un excellent outil de sensibilisation de toutes les générations aux problématiques de prévention de la protection de la nature, de la biodiversité et de leurs enjeux globaux.

C. et J.L GUIGNIER

Sujet: [INTERNET] Je suis contre le projet d'extension de la RNN d'Yves **De:** "courrier@castel-immo.com" <frederic.decambourg@gmail.com>

Date: 15/12/2021 11:04

Pour: pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Copie à : asso.def.anse.fouras@gmail.com

Monsieur,

Je m'oppose formellement au projet d'extension de la réserve littorale de CHARENTE MARITIME, dans la mesure où le projet ne prend pas en compte la régularisation des sangliers et leurs dégâts; et constitue une entrave insupportable aux activités économiques de pêche, nautisme, cyclotourismes, carrelets ou baignades (...)

Frédéric de CAMBOURG

Sujet : [INTERNET] Avis défavorable à l'extension de la réserve

De: Cédric Gélard < cedric.gelard@gmail.com >

Date: 15/12/2021 10:47

Pour: pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Je suis contre l'extension de la réserve. L'arrêt total de la chasse sur de grandes surfaces est très dangereux pour le maintien de la biodiversité Sujet: [INTERNET] projet d'extension de la RNN d'Yves gérée par la LPO, je suis contre

De: MATTIUZZO <jp.mattiuzzo@orange.fr>

Date: 15/12/2021 10:46

Pour: pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Copie à : asso.def.anse.fouras@gmail.com

Bonjour,

Je suis contre ce projet car cela entrainerait :

- la disparition des territoires de chasse
- la non prise en compte de la régulation des sangliers et des dégâts aux cultures, et également sur les nichées d'oiseaux.
- l'entrave à la libre circulation des personnes et des animaux
- l'entrave aux activités économiques : cyclotourisme, pêche, nautisme, carrelets, loisirs de plein air, baignade etc.
- l'entrave aux travaux d'entretiens.

Sujet : [INTERNET] Je suis contre le projet d'extension de la RNN d'Yves gérée par la LPO

De: Serré <serre.jacq@orange.fr>

Date: 15/12/2021 10:41

Pour: pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Pour toutes ces raisons:

- la disparition des territoires de chasse
- la non prise en compte de la régulation des sangliers et des dégâts
- l'entrave à la libre circulation des personnes et des animaux
- l'entrave aux activités économiques : cyclotourisme, pêche, nautisme, carrelets, loisirs de plein air, baignade etc.
- et enfin, l'entrave aux travaux d'entretiens.

Sincèrement Jacques Serre

Envoyé de mon iPhone

Sujet: [INTERNET] Je suis contre le projet d'extension de la RNN d'Yves gérée par la LPO

De: Bernard BESSON < bernard.besson@9business.fr>

Date: 15/12/2021 10:38

Pour: pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Copie à : asso.def.anse.fouras@gmail.com

Bonjour,

Il est inadmissible que l'état soit de plus en plus arbitraire, sans aucune prise en compte des notions humaines de terrain.

Cette brutalité n'apporte que de la colère, et de la haine. Où est la concertation???? Les acteurs de terrain sont sans cesse mise à l'écart ; seuls les intellectuels bien pensants semblent avoir le droit à la parole. Mais sur le terrain, où sont-ils????

Je note dans le projet la non prise en compte de la régulation des sangliers et des dégâts, l'entrave à la libre circulation des personnes et des animaux, l'entrave aux activités économiques : cyclotourisme, pêche, nautisme, carrelets, loisirs de plein air, baignade etc,

Ras le bol de cette expulsion des gens de terrain, travailleurs connaisseurs!!!

Cordialement, Bernard BESSON Sujet: [INTERNET] Non à l'extension de la réserve naturelle du marais d'Yves

De: jean laurent CERVETTI < jlcervetti@gmail.com>

Date: 15/12/2021 10:30

Pour: pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Je suis contre cette extension, qui méprise les droits à l'accès à la nature de TOUS les citoyens.

Merci

Sujet : [INTERNET]

De: Jean Pierre Monnet < monnet 32360@gmail.com >

Date: 15/12/2021 10:19

Pour: pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur le préfet

Je suis contre le projet d'extension de la réserve naturelle d'Yves.

La création de réserves naturelles ne doit pas être une simple compensation des dégâts causés par l'intervention de l'homme sur les milieux.elle ne peut se concevoir sans concertation avec tous les usagers de la nature.les interdictions dures ne génèrent que de la frustration.

Créer des no mens Land c'est se donner bonne conscience.pas plus.

Respecter les milieux naturels c'est aussi respecter ceux qui y vivent ,leur histoire leurs coutumes,leur racines.

Salutations

Jean-Pierre Monnet

monnet32360@gmail.com

Sujet : [INTERNET] Je suis contre le projet d'extension de la RNN d'Yves gérée par la LPO

De: MACQS <macqs@merciaceuxquisavent.com>

Date: 15/12/2021 10:18

Pour: pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Copie à : asso.def.anse.fouras@gmail.com

Je suis contre le projet d'extension de la RNN d'Yves gérée par la LPO car tout va à l'encontre du bon sens. S'il n'y a plus de régulation des renards et des sangliers, vous verrez de nombreux dégâts dans les cultures mais aussi sur nichées d'oiseaux.

Merci de prendre en compte mon avis

Christophe Chapuron

Sujet: [INTERNET] Projet d'extension de la Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du

Marais d'Yves - Enquête publique - 15/12 10h10

De: "Jean-Charles KOENIG" < Jean-Charles. Koenig@laposte.net>

Date: 15/12/2021 10:11

Pour: pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Copie à: "ROBLIN Didier" < mairie-yves@wanadoo.fr>, "COIRIER Daniel" < mairie@fouras-

les-bains.fr>

Mortagne, le mercredi 15 décembre

2021, 10h10

Objet : pétitions 581 à 590

Monsieur le Préfet de Charente Maritime, Monsieur le Maire de Fouras les Bains, Monsieur le Maire de Yves, Monsieur le Président de la Commission d'enquête publique,

Je vous prie de trouver en pièces jointes les pétitions relatives au Projet d'extension de la Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves qui m'ont été remises à votre intention par :

- M. Pierre JALAIS
- M. Pierre RENAULT
- M. Pierre ROCHARD
- M. Pierre STEINMAR
- M. Pierre TOULLET
- M. Raphaël CHAUVEAU
- Mme Régine BERNARD
- Mme Reine MOREAU
- M. Robert BLANCHARD
- M. Robert BOISSON

Je vous en souhaite bonne réception,

Cordialement,

Jean-Charles KOENIG 21 rue Jean PERRY - Mortagne 17290 THAIRÉ D'AUNIS Mobile :+33 (0)6 12 18 02 07

Pièces jointes :	
Pierre JALAIS.pdf	30 octets
Pierre RENAULT.pdf	30 octets
Pierre ROCHARD.pdf	30 octets

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves » Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pathlon

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Winistre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la «Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Wiarais d'Yves», pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras!

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous balgner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette Interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la «protection de la biodiversité» qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine i

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauveyarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit l'Quelle sern l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'«experts», su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des «scientifiques» et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser fibre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nom: JALAIS Prénom: Pierre

Adresse: 2 rue de la Rivière

Mail:

Téléphone: 25 46 35 ft 20

Signature:

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves » Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop l

Nous riversins, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la «Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves», pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la bale d'Yves et l'anse de Fouras I

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la «protection de la biodiversité» qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'«experts», su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Mous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des «scientifiques» et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous réclamons qu'une bande littorale sur l'estran de 100 mètres de largeur à partir du trait de côte reste pleinement accessible au public l

Nom: Revault
Prénom: Rienl Adresse: 38 rue du polar boulet 17800 Roffiac Mail: francoullo, carc-cognac o francoullo Carc-cognac o francoullo SSGO SSS
Adresse: 30 rue du folisse la folisse de fol
Mail: fro renoull(a) care-cagnaco fr
Téléphone: 0.6. 1.4. \$5.6.0. \$3
Signature :
A description of the second of

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop!

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la «Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves», pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras!

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous balgner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la «protection de la biodiversité» qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine!

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'«experts», su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des «scientifiques» et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom: ROCHARD Prénom: PLERRE ACHARENTE Mail: PLERRE ROCHARD QUE DO CRANGE FR

Téléphone: Q.G., S.C., S.4., 3.0., 7.5...

Signature:

Destinataires:

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Mairie d'Yves à l'adresse : <u>mairie-yves@wanadoo.fr</u> Mairie de Fouras à l'adresse : <u>mairie@fouras-les-bains.fr</u>

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique » Copie à secretaire@carrelets-charentais.com

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves » Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop!

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la «Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves», pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras!

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la «protection de la biodiversité» qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'«experts», su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des «scientifiques» et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral!

Nom: STEIMER. Prénom: Pierre
Adresse: CRAVMV 17-260
Mail:
Téléphone:
Signature:

Destinataires: copie à secretaire@carrelets-charentais.com

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Mairie d'Yves à l'adresse : <u>mairie-yves@wanadoo.fr</u> Mairie de Fouras à l'adresse : <u>mairie@fouras-les-bains.fr</u>

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique » 🕟

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Dale et du Murais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2023

<u>Pétition</u>

Trop clast trop !

Mous riverains, promeneurs et pécheurs de l'anse de Fourns et de la baie d'Yvos avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la «Réserve Naturelle Nationale de la Bate et du Marais d'Yves». pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la bale d'Yves et l'ause de Fouras I

Cas parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos famillos, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous premiener, de pécher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignalent lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la «protection de la blodiversité» qui sert anjourd'hui d'alibi inaccoptable à des dispositions hostiles à toute présence leuraine !

Cette fols c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre el libera deux fols par jeudonc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juyéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aunsi interdit i Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'«experts», su respecter et préserver ta biodiversità de nos espaces cotters qui, grace a nos anciens, sont aujourd'hui dus lieux gue l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lleux interdits et confisqués au profit des «scientifiques» et des gardes qui demain pourront souls s'y promener.

La foi obligo les riverains à labaer libre de circulation sur fours propriétés privées ou sontier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le litteral !

Nom TOULLE Mall frientou 17

Téléphone :

Signatura .

Destinataires : come à secretaire@correlets-charentais.com

Préfet de Charonte-Maritime à l'adresse : <u>pref-envir-pref17@charente-maritime.gouy.fr</u> Mairie d'Yves à l'adresse : <u>mairie-yves@vanadoe.fr</u>

Mairie de Fouras à l'adresse : mahle@fouras les bains fr

Par mall, objet du mail : « Projet d'extension de la RMN Yves - Enquête publique »

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop clast trop!

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Trancition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la «Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves», pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras l

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté ou, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la «protection de la biodiversité» qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine l

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étane suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'«experis», su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des «sclentifiques» et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral!

Nom: CHAWEAR Prénomhathael Adresse: La Rus Sierre la 11360 charelaulle
Mail: Sochas (eau Acordo) y a hora e Co.m
Téléphone: OS 465626448

Signature:

Destinataires : copie à <u>secretaire@carrelets-cherenteis.com</u>
Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : <u>pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr</u>

Mairie d'Yves à l'adresse : <u>mairie-yves@wanadoo.fr</u> Mairie de Fourus à l'adresse : <u>mairie@fouras-les-bains.fr</u>

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop I

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la «Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves», pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras!

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la «protection de la biodiversité» qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine!

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit l Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'«experts», su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des «scientifiques» et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous réclamons qu'une bande littorale sur l'estran de 100 mètres de largeur à partir du trait de côte reste pleinement accessible au public !

Nom:BERNAS.	<u>D</u>	
Prénom: Regine		
Mail: regineetyers	erd o sefr. fr.	
Téléphone :		
Signature :		
	Tenera	

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves » Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

<u>Pétition</u>

Trop c'est trop!

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la «Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves», pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras!

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la «protection de la biodiversité» qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine!

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'«experts», su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des «scientifiques» et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral!

Nom: MOREAU Prénom: Reule	.,,,,,,
Adresse: I Rue des Bourdances 1º	1260.GEHOZAE
Mail:	,
Téléphone:05.4.6.97.38.51	
Signature:	

Destinataires: copie à secretaire@carrelets-charentais.com

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail: « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves » Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021 Pétition

Trop c'est trop!

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la «Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves», pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras!

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la «protection de la biodiversité» qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine!

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'«experts», su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des «scientifiques» et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral!

Nom :Blanchard Adresse :.32 les Allées Jean Gu	Prénom :Robert nitton
42000 SAINT ETIENNE	
	ok,com0
Signature :	

Destinataires:

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves » Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pécheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la «Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves», pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras!

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la «protection de la biodiversité» qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine l

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit l Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'«experts», su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des «scientifiques» et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom: BOISSON Prénom: ROBERT

Adresse: 25 Rue Sonneville 47430 TONNAY- CHARENTE

Mail: genate mave slavel Donarde faith.

Téléphone: 06.65.02-26.29

Signature:

Destinataires : Préfet de Charente-Maritime à l'adresse ; <u>pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr</u> Mairie d'Yves à l'adresse : <u>mairie-yves@wanadoo.fr</u> Mairie de Fouras à l'adresse : <u>mairie@fouras-les-bains.fr</u>

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique » Copie à <u>secretaire@carrelets-charentais.com</u> Sujet: [INTERNET] Projet RNN d'Yves.

De: Luc Echape < lucechappe@laposte.net>

Date: 15/12/2021 10:04

Pour: pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour,

Je suis CONTRE le projet d'extension de la RNN d'Yves , gérée par la LPO .

Celà signifie la fin des libertées publiques sur ce territoire . Toutes les personnes , issue de la campagne profonde et ayant cultivée la terre , savent qu'un territoire non entretenu abouti à la mort de la faune.

Luc ECHAPPE

Sujet: [INTERNET] Je suis contre le projet d'extension de la RNN d'Yves gérée par la LPO.

De: Gérald du Reau < geralddureau@gmail.com>

Date: 15/12/2021 10:00

Pour: pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr, asso.def.anse.fouras@gmail.com

Une fois de plus, les associations d'écolos citadins souhaitent supprimer l'homme d'un territoire en le faisant spectateur et non acteur.

La chasse fait partie de l'écosystème depuis plusieurs milliers d'années.

Nous savons que les populations de sanglier se développent de façon importante et provoquent des dégâts à l'agriculture mais aussi des accidents de circulations et bientôt de vrais problèmes dans les villes.

Créer cette réserve de 1300 hectares revient à provoquer la présence de compagnies dans les zones pavillonnaires des communes entre La Rochelle et Rochefort.

Qui sera responsable lorsque les accidents vont s'enchainer?

Cordialement,

Gérald du Réau

Sujet: [INTERNET] Non au projet d'extension de la RNN d'Yves

De: Gerard CARLIER < gerard.carlier11@orange.fr>

Date: 15/12/2021 09:58

Pour: pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Je suis contre ce projet d'extension car la LPO n'a pas les compétences pour gérer ces zones. Laissons les fédérations concernées s'en occuper car elle le font très bien. Il est évident que cette extension pertuberai fortement le milieu.

Gérard Carlier

Envoyé depuis l'application Mail Orange

Sujet : [INTERNET] Extension de la réserve du marais d'yves **De :** Philippe ANTOINE <philippe.antoine.pro@gmail.com>

Date: 15/12/2021 09:53

Pour: pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Copie à : asso.def.anse.fouras@gmail.com

Bonjour,

Je suis contre ce projet qui n a aucun sens. La sanctuatisation de cet espace va en interdire l accès et limiter les possibilités d'entretien.

Il est clair que de manière générale l état n edt déjà pas capable d'entretenir les biens qui lui sont confiés en gestion par les Français, alors avec les difficultés d'accès, et la non régulation de certaines espèces, vous êtes en train de créer une bombe à retardement.

Il serait peut être temps d'arrêter de prendre des décisions politiques pour prendre des décisions pragmatiques.

Je suis contre le projet d extension.

Cordialement

Philippe ANTOINE

Sujet : [INTERNET] Je suis contre le projet d'extension de la RNN d'Yves gérée par la LPO

De: Yves LACHEVRE < yves.lachevre@gmail.com>

Date: 15/12/2021 09:52

Pour: pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Je m'oppose au projet car

- la disparition des territoires de chasse et de pêche, la régulation des sangliers et les dégâts causés (Indemnisés uniquement par les chasseurs), l'entrave à la libre circulation des personnes et des animaux, l'entrave aux activités économiques : cyclotourisme, pêche, nautisme, carrelets, loisirs de plein air, baignade, randonnés, etc et aussi l'entrave aux travaux d'entretiens n'ont pas été prise en compte.

De plus, la gestion par la LPO est désastreuse partout où elle est en vigueur.

Sujet : [INTERNET] Je suis contre le projet d'extension de la RNN d'Yves gérée par la LPO

De : Sylvie <fdc07@fdc07.fr> **Date :** 15/12/2021 09:43

Pour: "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" < pref-envir-pref17@charente-

maritime.gouv.fr>

Copie à : "asso.def.anse.fouras@gmail.com" <asso.def.anse.fouras@gmail.com>

Bonjour,

Je souhaite dénoncer le projet d'extension de la réserve littorale de Charente-maritime.

Les enjeux cynégétiques, agricoles, économiques et humains ne sont pas pris en compte dans ce projet.

Dans le cadre de l'édification d'une digue de défense contre l'océan au sein de la réserve naturelle nationale des marais d'Yves, à la suite de la tempête Xynthia de 2010, la Fédération départementale des chasseurs de Charente-Maritime et les locaux se mobilisent pour la préservation des libertés populaires. Ce projet de construction ne prend pas en compte les territoires de chasse, la régulation des sangliers et des dégâts, l'ensemble des travaux d'entretiens avec une entrave à la circulation des personnes, des animaux avec des conséquences économiques.

Les acteurs locaux alerte l'Etat, il faut regarder tous les enjeux et les risques d'un tel projet pour l'ensemble de la population et également sur les enjeux environnementaux.

Je dis : NON à l'extension de la Réserve naturelle nationale du marais d'Yves.

Vous en souhaitant bonne réception, Bien Cordialement.

Le Président de la FDC07 Jacques AURANGE

P/O Le secrétariat de Direction - FDC07 Sylvie MOUNIER

A. Chas

réceration éxipationentale des Chasseurs de l'Adécia

Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ardèche Col de l'Escrinet 07200 ST ETIENNE DE BOULOGNE

Tél: 04.75.87.88.25 Fax: 04.75.87.88.30 E-mail: fdc07@fdc07.fr Site Internet: www.fdc07.fr Sujet: [INTERNET]

De: Thibault Coquelet <thibault.coquelet@gmail.com>

Date: 15/12/2021 09:40

Pour: pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr, asso.def.anse.fouras@gmail.com

Madame, Monsieur,

Je suis contre le projet d'extension de la RNN d'yves gérée par la LPO. L'augmentation de la surface est trop importante et créerait un effet réserve incontrôlable. En effet, beaucoup d'espèces opportunistes (sangliers, renards) se replieront dans cette réserve et y prolifèreront, occasionnant des dégâts au sein et autour de la réserve. La LPO n'en a cure car elle n'est pas concernée par le règlement de cette facture.

Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à mon message.

Cordialement.

Thibault Coquelet,

Médecin Généraliste, ancien interne des Hôpitaux de Toulouse.

thibault.coquelet@gmail.com

06.30.79.08.48

Sujet: [INTERNET] extension de la zone LPO des marais d'yves

De: Xavier < cara638@orange.fr>

Date: 15/12/2021 09:39

Pour: pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Je suis favorable au projet

Carayol

35 rue des Mouettes 17940 RIVEDOUX

0642282144

Sujet : [INTERNET] Je suis contre le projet d'extension de la RNN d'Yves gérée par la LPO

De: Dominique Texier <domi.texier33@gmail.com>

Date: 15/12/2021 09:38

Pour: pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Copie à : asso.def.anse.fouras@gmail.com

M. Le Préfet,

Je suis contre le projet d'extension de la RNN d'Yves gérée par la LPO car la disparition des territoires de chasse sur cet espace serait néfaste pour la protection environnementale, cela entraînerait la prolifération de prédateurs comme le renard ou le sanglier engendrerait de nombreux dégâts aux cultures alors que l'on sait que la régulation de ces espèces prédatrices est indispensable, enfin il sera interdit d'y faire du bateau, de pêcher à pied, de se baigner, et de se promener avec son chien.

Croyez, Monsieur le Préfet, en mon profond respect.

Dominique TEXIER

Sujet: [INTERNET] marais d'Yves **De**: <charlesjullian@wanadoo.fr>

Date: 15/12/2021 09:35

Dans le cadre de l'enquête relative a la protection de ce site je donne un avis DEFAVORABLE a ce projet, la nature sous cloche gérée de plus par une association militante est une erreur, alors que les collectivités devraient être à l'origine de la gestion de ces sites

Cordialement Charles JULLIAN Sujet: [INTERNET] Contre le projet d'extension de la Rnn d'Yves gérée par la Lpo

De: Bruno Keiff <b.keiff@gmail.com>

Date: 15/12/2021 09:28

Pour: "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" < pref-envir-pref17@charente-

maritime.gouv.fr>

Ce projet entraînera le disparition de territoires de chasse La non prise en compte de la régulation du sanglier et des dégâts Bruno keiff

Téléchargez Outlook pour iOS

Sujet : [INTERNET]

De: pierre callet <pierrecallet48@gmail.com>

Date: 15/12/2021 09:26

Pour: pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Je suis contre l'extension de cette réserve qui revient à une mise sous cloche de plusieurs centaines d'hectares en y interdisant toutes activités humaines.

Sujet : [INTERNET] Je suis contre le projet d'extension de la RNN d'Yves gérée par la LPO

De: Arthur SAUERBREY < Arthur. SAUERBREY@houpiez.fr>

Date: 15/12/2021 09:25

Pour: "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" < pref-envir-pref17@charente-

maritime.gouv.fr>

Copie à : "asso.def.anse.fouras@gmail.com" <asso.def.anse.fouras@gmail.com>

Bonjour

Je suis contre le projet d'extension de la RNN du marais d'yves gérée par la LPO.

Cela aura un effet dévastateur autant économiquement que socialement.

L'extension de cette zone verra les territoires de chasse disparaître, de plus les dégâts de sangliers dans cette zone ne seront plus pris en compte ce qui allongera la facture au contribuable.

De plus, l'extension de cette zone entravera l'activité économique du territoire en bloquants les principales activités du littoral.

Ce projet de décret liberticide ne prend pas en compte tous les enjeux cynégétique, agricole, économique et humain c'est pour cela que je suis contre ce projet.

cordialement

Arthur SAUERBREY

Sujet: [INTERNET] Réserve Yves

De : Maurice VIGNE < vigne.maurice@orange.fr>

Date: 15/12/2021 09:24

Pour: pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Je suis contre le projet d'extension de la réserve d Yves gérée par la LPO

Sujet: [INTERNET] Je suis contre le projet d'extension de la RNN d'Yves gérée par la LPO

De: ledoux charles < charles.ledoux222@gmail.com>

Date: 15/12/2021 09:19

Pour: pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Copie à : asso.def.anse.fouras@gmail.com

Madame, Messieurs,

Je me permet de vous adresser ce courrier afin de vous manifester mon opposition au projet d'extension de la RNN D'Yves pour plusieurs raisons que vous trouverez ci-dessous :

- la disparition des territoires de chasse
- la non prise en compte de la régulation des espèces occasionnant des dégâts sur la faune et la flore.
- l'entrave à la libre circulation des personnes et des animaux
- l'entrave aux activités économiques : cyclotourisme, pêche, nautisme, carrelets, loisirs de plein air, baignade etc.
- entrave aux travaux d'entretiens.

Bien cordialement,

Sujet: [INTERNET] Je suis contre le projet d'extension de la RNN d'Yves gérée par la LPO

De: armelle cotreuil <ar.cotreuil@gmail.com>

Date: 15/12/2021 09:18

Pour: pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr, asso.def.anse.fouras@gmail.com

Madame, Monsieur,

Je vous écris afin de vous faire part de mon opposition au projet d'extension de la RNN d'Yves gérée par la LPO. En effet, la disparition des territoires de chasse sur cet espace serait néfaste pour la protection environnementale. Une prolifération de prédateurs comme le renard ou le sanglier engendrerait de nombreux dégâts aux cultures, et également sur les nichées d'oiseaux. Cette extension aurait pour conséquences ; l'entrave à la libre circulation des personnes et des animaux, l'entrave aux activités économiques (cyclotourisme, pêche, nautisme, carrelets, loisirs de plein air, baignade etc...) et enfin, l'entrave aux travaux d'entretiens.

Merci d'avance de réétudier ce projet.

Cordialement

Armelle PERROCHEAU ar.cotreuil@gmail.com

Sujet : [INTERNET] Avis favorable pour l'extension de la Réserve du marais d'Yves

De: Louis Marsaud < marsaudlouis@gmail.com >

Date: 15/12/2021 09:17

Pour: pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour,

Je suis favorable au projet d'extension de la RNN du marais d'Yves afin d'améliorer la conservation des zones humides et des espèces patrimoniales qui leurs sont liées, notamment l'avifaune, l'herpetofaune et la flore.

Bien cordialement,

Louis Marsaud 07-80-55-11-63

Sujet : [INTERNET] Je suis contre le projet d'extension de la RNN d'Yves gérée par la LPO

De: Philippe JEGOUSSE <ph.jegousse@gmail.com>

Date: 15/12/2021 09:03

Pour: pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Copie à : asso.def.anse.fouras@gmail.com

Bonjour,

Je suis une nouvelle fois contre l'approche de la LPO, qui est une organisation anti-chasse par principe, qui méprise toute gestion intelligente des territoires et de la faune sauvage

Bien cordialement

Philippe JEGOUSSE ph.jegousse@gmail.com

Sujet : [INTERNET] Je suis contre le projet d'extension de la RNN d'Yves gérée par la LPO

De: ac.puech@free.fr Date: 15/12/2021 08:50

Pour: pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

André-Charles Puech

Sujet: [INTERNET] Je suis contre le projet d'extension de la RNN d'Yves gérée par la LPO

De: BOYER Didier < didier.boyer@alstomgroup.com >

Date: 15/12/2021 08:49

Pour: "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" < pref-envir-pref17@charente-

maritime.gouv.fr>

Copie à : "asso.def.anse.fouras@gmail.com" <asso.def.anse.fouras@gmail.com>

Bonjour,

Ce projet va à l'encontre de l'objectif premier de création de cette zone protégée . Sans gestion humaine les population d'oiseaux de cette réserve vont être impactées défavorablement .

Didier Boyer

CONFIDENTIALITY: This e-mail and any attachments are confidential and may be privileged. If you are not a named recipient, please notify the sender immediately and do not disclose the contents to another person, use it for any purpose or store or copy the information in any medium.

Sujet: [INTERNET] contre le projet d'extension de la réserve d'Yves

De: "Max Pecoul" <pecoul26@orange.fr>

Date: 15/12/2021 08:48

Pour: pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Je suis contre le projet d'extension de la réserve qui va bloquer toutes les activité actuelle (pêche, chasse

agriculture, etc) Max Pécoul

Garanti sans virus. <u>www.avast.com</u>

Sujet: [INTERNET] Je suis contre le projet d'extension de la RNN d'Yves gérée par la LPO

De: ---- FECHAL <earldefechal@orange.fr>

Date: 15/12/2021 08:44

Pour: pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Copie à : asso.def.anse.fouras@gmail.com

Monsieur Le Préfet,

Je suis contre le projet d'extension de la RNN d'Yves gérée par la LPO car elle va à l'encontre des intérêts agricoles ,cynégétiques et touristiques.

En effet, l'intervention humaine est essentielle pour réguler les prédateurs et indésirables qui nuiraient à l'agriculture et à la faune sauvage, notamment les oiseaux par la destruction des couvées.

De plus, l'extension priverait nombre de personnes de se promener, pêcher... dans le secteur, et induirait une perte de l'attrait touristique de la région.

Veuillez agréer Monsieur, nos plus sincères salutations.

Olivier Levet.

Envoyé depuis l'application Mail Orange

Sujet: [INTERNET] non au projet d extension

De : bigourie robert <robert.bigourie@orange.fr>

Date: 15/12/2021 08:34

Pour: "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" < pref-envir-pref17@charente-

maritime.gouv.fr>

Envoyé à partir de <u>Courrier</u> pour Windows

Sujet: [INTERNET] projet d'extention de la RNN Yves- Enquêtte publique

De: phbourrel@laposte.net Date: 15/12/2021 08:27

Pétition.pdf

Pour: pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr, mairie-yves@wanadoo.fr,

mairie@fouras-les-bains.fr, secretaire@carrelets-charentais.com

Bonjour	
ci joint de pétitions relative au projet cité en objet.	
cordialement	
M Bourrel et Mme Thomas	
- Pièces jointes :	,
petition projet rnn.pdf	30 octets

30 octets

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop I

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la bale d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la «Réserve Naturelle Nationale de la Baic et du Marais d'Yves». pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté ot, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailieurs respedtable de la «protection de la biodiversité» qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit i Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'«experta», su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont autourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lleux interdits et confisqués au profit des «scientifiques» et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "cilemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demanitions que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

..... Prénom : (Ea Mall: CECTE Homas St. O. gmail. com Téléphone : .Q.f., 83 Signature:

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Destinataires:

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo,fr

Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Copie à secretaire@carrelets-charentais.com

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves » Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop l'
Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été
Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été
informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans
le cadre de l'extension de la «Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves»,
pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la «protection de la biodiversité» qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine l

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et ilbère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'«experts», su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des «scientifiques» et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral l

Nom: 1500RREL Prénom: 16/1/1/le.

Adresse: 136 me de la Cenellue

Mail: Phonerel O la purte net

Téléphone: 0.6.76.50.5041.

Signature:

Destinataires:

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Mairie d'Yves à l'adresse : <u>mairie-vves@wanadoo.fr</u> Mairie de Fouras à l'adresse : <u>mairie@fouras-les-bains.fr</u>

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique » Copie à secretaire@carrelets-charentais.com

Sujet : [INTERNET]

De: Sebastien Dubreuil < sebdubreuil 1980@gmail.com >

Date: 15/12/2021 08:21

Pour: pref-envir-pref 17 @ charente-maritime.gouv. fr

Non

Sujet: [INTERNET] « Je suis contre le projet d'extension de la RNN d'Yves gérée par la LPO »

De: thomas SPAGNOU < spagnouthomas@orange.fr>

Date: 15/12/2021 08:20

Pour: pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

D ici 1 an maximum, il n'y aura plus d'activités possibles. Il sera interdit de faire du bateau, de pêcher à pied, de se baigner, de se promener avec son chien. Enfin, la disparition des territoires de chasse sur cet espace serait néfaste pour la protection environnementale. Une prolifération de prédateurs comme le renard ou le sanglier engendrerait de nombreux dégâts aux cultures, et également sur les nichées d'oiseaux

Envoyé depuis l'application Mail Orange

Sujet : [INTERNET] Extension réserve d'Yves **De :** Yves Monneret <yves@resinel.com>

Date: 15/12/2021 08:16

Pour: pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour Je suis contre l'extension de la réserve d'Yves. Merci de prendre en compte ma position. Yves Monneret

Envoyé de mon iPhone

Sujet: [INTERNET] Réserve

De: Clement Pequin <clementpequin@yahoo.fr>

Date: 15/12/2021 08:10

Pour: pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour Contre l'extension de la réserve qui interdirais trop d'activités humaines dans l'enceinte de la réserve Il n'est pas nécessaire d'extraire les hommes pour protéger les espaces naturels Clément Pequin Envoyé de mon iPhone Sujet : [INTERNET] je suis contre un projet qui va nuire à majorité des citoyens.

De: Philippot Sylvie <sylviephilippot@orange.fr>

Date: 15/12/2021 08:09

Pour: pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Envoyé depuis l'application Mail Orange

Sujet: [INTERNET] Je suis contre le projet d'extension de la RNN d'Yves gérée par la LPO

De: Laurent VINCENT < laurent.vincent@sogepo.com>

Date: 15/12/2021 08:08

Pour: "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" < pref-envir-pref17@charente-

maritime.gouv.fr>

Copie à : "asso.def.anse.fouras@gmail.com." <asso.def.anse.fouras@gmail.com>

Ce courriel pour vous signifier mon désaccord sur le projet d'édification d'une digue au sein de la réserve naturelle nationale des marais d'Yves et d'agrandir la réserve naturelle de 220 à 1300 hestares et cela pour toutes les raisons suivantes :

- la disparition des territoires de chasse
- l'entrave à la libre circulation des personnes et des animaux
- l'entrave aux activités économiques : cyclotourisme, pêche, nautisme, carrelets, loisirs de plein air, baignade etc.
- Enfin, la disparition des territoires de chasse sur cet espace serait néfaste pour la protection environnementale. Une prolifération de prédateurs comme le renard ou le sanglier engendrerait de nombreux dégâts aux cultures, et également sur les nichées d'oiseaux

Bien cordialement

Laurent VINCENT

Route de Villars **BP 08** 01990 Saint Trivier sur Moignans (33) 06 80 73 51 39 laurent.vincent@sogepo.com

Sujet: [INTERNET] projet RNN

De: Martine Etienne HOUSSAY <me.houssay@outlook.fr>

Date: 15/12/2021 08:08

Pour: "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" pref-envir-pref17@charente-

maritime.gouv.fr>

je suis contre le projet d'extension de la RNN d'Yves géré par la LPO pour les raisons suivantes proliferation des predateurs entrave a la présence des humains Sujet: [INTERNET] réponse

De: Philippot Sylvie <sylviephilippot@orange.fr>

Date: 15/12/2021 08:06

Pour: pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Envoyé depuis l'application Mail Orange

De: jeanluc.froppier@wanadoo.fr

Date: 15/12/2021 08:02

Pour: pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Je fais entièrement confiance à la fédération des Charentes pour continuer à gérer leurs territoires

Sujet: [INTERNET] Enquête publique extension de la réserve naturelle nationale de la baie et

du marais d'Yves

De: Olivari <daniel.olivari@wanadoo.fr>

Date: 15/12/2021 08:00

Pour: pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour, je suis contre le projet d extension de la RNN de la baie et du marais d Yves - En effet cette extension provoquant la disparition des territoires de chasse dans cette zone serait préjudiciable à la protection de l environnement , de la surveillance et du maintien des équilibres par les chasseurs qui en régulent les prédateurs - gardons notre bon sens établi par nos anciens qui nous ont transmis ce savoir faire qui perdure de nos jours - Daniel Olivari - rural et fier du travail que font les chasseurs

Envoyé de mon iPhone

Sujet : [INTERNET] NON à l'extension de la Réserve naturelle nationale du marais d'Yves

De: Joel BOIN < joel.boin@mousquetaires.com>

Date: 15/12/2021 07:57

Pour: "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" < pref-envir-pref17@charente-

maritime.gouv.fr>

Copie à : "asso.def.anse.fouras@gmail.com" <asso.def.anse.fouras@gmail.com>

Je suis contre le projet d'extension de la RNN d'Yves gérée par la LPO, Car cela deviendra une zone de non droit et d'activité pour l'ensemble des personnes qui y

Cordialement.

Mr Boin.

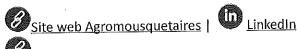
iovalboin@gmail.com



Joel BOIN Chargé d'Accueil et de Formation Sécurité Pôle saveurs AgroMousquetaires Filère BNA



ZI des Genêts 45110 SAINT MARTIN D'ABBAT T: 02 38 58 75 00 | Poste: 7543





------ Disclaimer ----- de message ainsi que les éventuelles pièces jointes constituent une correspondance privée et confidentielle à l'attention exclusive du destinataire désigné ci-dessus. Si vous n'êtes pas le destinataire du présent message ou une personne susceptible de pouvoir le lui délivrer, il vous est signifié que toute divulgation, distribution ou copie, totale ou partielle, sur un quelconque support de cette transmission est strictement interdite. Si vous avez recu ce message par erreur, nous vous remercions d'en informer l'expéditeur par téléphone ou de lui retourner le présent message, puis d'effacer immédiatement ce message de votre systeme. Tout message électronique est susceptible d'altération. Le "groupement des Mousquetaires" décline toute responsabilité au titre de ce message s'il a été altéré, déformé ou falsifié.--- --- This e-mail and any attachments is a confidential correspondence intended only for use of the individual or entity named above. If you are not the intended recipient or the agent responsible for

De: desmarsdomi < desmarsdomi@orange.fr>

Date: 15/12/2021 07:51

Pour: pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr, asso.def.anse.fouras@gmail.com

Ce projet est un non sens comme beaucoup d'autre. Ce qui est certain, c'est que si nous ne nous mobilisons pas, , il n'y aura plus d'activités possibles. Il sera interdit de faire du bateau, de pêcher à pied, de se baigner, de se promener avec son chien. Enfin, la disparition des territoires de chasse sur cet espace serait néfaste pour la protection environnementale. Une prolifération de prédateurs comme les RAE et les ESOD engendreraient de nombreux dégâts aux cultures, et également sur les nichées d'oiseaux.

Desmars Dominique

Envoyé depuis mon appareil Galaxy

Sujet: [INTERNET] EXTENSION RNN

De: Gr�goire GONNET <gonnetnisson@yahoo.fr>

Date: 15/12/2021 07:44

Pour: "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" < pref-envir-pref17@charente-

maritime.gouv.fr>

Copie à : "asso.def.anse.fouras@gmail.com" <asso.def.anse.fouras@gmail.com>

Je suis contre le projet d'extension de la RNN d'Yves gérée par la LPO, laissé les utilisateurs locaux gérer leurs propres territoires.

Grégoire GONNET

lieu dit Nisson 01330 BOULIGNEUX Port. 06.11.96.37.24 Sujet : [INTERNET]

De: gilles reynaud < gilles reynaudos g@gmail.com >

Date: 15/12/2021 07:36

Pour: pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

je suis contre le projet de digue dans les marais d'Yves

De: Patrick Morel <aviorpat@gmail.com>

Date: 15/12/2021 07:20

Pour: pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Copie à : asso.def.anse.fouras@gmail.com

Bonjour

Je suis contre le projet d'extension de la RNN d'Yves gérée par la LPO On a tous en mémoire de nombreux exemples qui démontrent que ces sanctuaires deviennent à plus ou moins long terme de véritables catastrophes écologiques. La disparition de la chasse sur cet espace serait néfaste pour la protection environnementale, notamment celle d'espèces telles que le renard ou le sanglier dont la prolifération engendrera de nombreux dégâts aux cultures et sur les nichées d'oiseaux. Tôt ou tard, il faudra de nouveau faire appel aux chasseurs comme cela se passe dans la réserve de Camargue pour ne citer qu'un exemple.

Cordialement Patrick Morel **Sujet :** [INTERNET] Avis Projet d extension de la RNN **De :** Jeremy ROBERT < jeremy.robert651@orange.fr>

Date: 15/12/2021 07:15

Pour: pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Copie à : asso.def.anse.fouras@gmail.com

Bonjour,

Je suis contre le projet d'extension de la RNN d'Yves gérée par la LPO. Le retrait auX personnes de zone n est pas une solution. Il faut certe gérer, encadrer certaines activités humaines lorsqu il y a des débordements pour maintenir notre nature dans de bonne condition mais l'interdiction de la chasse, des promeneurs et l'arrêt totale d'activités n est pas une solution.

Cordialement.

Envoyé depuis l'application Mail Orange

Sujet: [INTERNET] NON à l'extension de la Réserve naturelle nationale du marais d'Yves

De: joel vittet <jovittet@gmail.com>

Date: 15/12/2021 07:14

Pour: pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Copie à : asso.def.anse.fouras@gmail.com

Je suis contre le projet d'extension de la réserve naturelle nationale du marais d'Yves.

La disparition des territoires de chasse sur cet espace serait néfaste pour la protection environnementale. Une prolifération de prédateurs comme le renard ou le sanglier engendrerait de nombreux dégâts aux cultures, et également sur les nichées d'oiseaux.

Joël VITTET

Sujet : [INTERNET] Extension de la réserve d'Yves

De: Arnaud FONTAINE <arnaud.fontaine3@wanadoo.fr>

Date: 15/12/2021 07:02

Pour: pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Copie à : asso.def.anse.fouras@gmail.com

Bonjour,

Je suis contre le projet d'extension de la RNN d'Yves gérée par la LPO;

Les territoires ainsi constitués sont spoliés à la population, et notamment aux acteurs locaux.

La gestion liberticide exercée par la LPO n'apporte rien à la biodiversité globale et à une bonne utilisation raisonnable et raisonnée de la nature et de notre environnement.

Cordialement.

Arnaud Fontaine

De: Jean-Louis MEDYNSKA < medynska@hotmail.com >

Date: 15/12/2021 06:37

Pour: "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" < pref-envir-pref17@charente-

maritime.gouv.fr>

Je suis contre pour les raisons suivantes :

- la non prise en compte de la régulation des sangliers et des dégâts
- l'entrave à la libre circulation des personnes et des animaux
- l'entrave aux activités économiques : cyclotourisme, pêche, nautisme, carrelets, loisirs de plein air, baignade etc.
- l'entrave aux travaux d'entretiens.

Cordialement.

Jean-Louis MEDYNSKA

De: Gérard Dhorne <dhorneg@orange.fr>

Date: 15/12/2021 06:26

Pour: pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour,

Pourquoi je m'oppose au projet?

- la disparition des territoires de chasse
- la non prise en compte de la régulation des sangliers et des dégâts
- l'entrave à la libre circulation des personnes et des animaux
- l'entrave aux activités économiques : cyclotourisme, pêche, nautisme, carrelets, loisirs de plein air, baignade etc.
- et enfin, l'entrave aux travaux d'entretiens.

L'immense majorité des acteurs du territoire alerte l'État sur ces problématiques depuis l'origine du dossier d'extension. Aucune n'a été prise en compte.

Il est temps que ca bouge. Et les territoires n'appartiennent pas qu'a la LPO. Ils appariement à d'autres qui savent gérer, entretenir et équilibrer.

Merci

Gérard DHORNE

Sujet: [INTERNET] reserve du marais d'yves

De: Jacques BATTUT < jacques.battut@orange.fr>

Date: 15/12/2021 02:42

Pour : Participer à l'enquête < pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

non a l'extention de la reserve

De: Didier CHATREFOU <chatrefou@orange.fr>

Date: 15/12/2021 01:40

Pour: pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Copie à : asso.def.anse.fouras@gmail.com

Mesdames, Messieurs bonjour

L'entrave à la libre circulation des personnes et des animaux

L'entrave aux activités économiques : cyclotourisme, pêche, nautisme, carrelets, loisirs de plein air, baignade etc.

Et enfin, l'entrave aux travaux d'entretiens, on ne gagne jamais contre l'océan.

Sincèrement

Chatrefou Didier

De: Christian Gueugnon < outlook_EF6959ED3CC31212@outlook.com>

Date: 15/12/2021 01:33

Pour: "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" < pref-envir-pref17@charente-

maritime.gouv.fr>

Copie à : " asso.def.anse.fouras@gmail.com" <asso.def.anse.fouras@gmail.com>

En tant qu'usager du domaine public et chasseur pêcheur je m'oppose à l'agrandissement de la zone de réserve naturelle nationale des marais d'Yves.

Provenance: Christian Gueugnon

Sujet : [INTERNET] Non à l'extension **De :** Joel HUE <joelhue@orange.fr>

Date: 15/12/2021 01:25

Pour: pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour,

je suis contre cette extension supprimant des territoires de chasse. Cela interdirait sur ce territoire, la possibilité de réguler une nature qui en bien besoin. La prolifération des sangliers augmentera les dégâts aux cultures. Mais aussi, les accidents de la circulation entraineront de nombreux décès d'être humains......

N'oubliez pas que l'être humain fait partie de la nature.....

Bonne soirée.

Joël Hue

De: francis < b.f.c@wanadoo.fr>

Date: 15/12/2021 01:04

Pour: pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour,

Je suis contre ce projet d'extension car il va assurer la disparition des territoires de chasse, la régulation des sangliers et des dégâts ne sera pas prise en compte, il y aura une entrave à la libre circulation des personnes et des animaux, aux activités économiques : cyclotourisme, pêche, nautisme, carrelets, loisirs de plein air, baignade etc... et enfin, l'entrave aux travaux d'entretiens.

Ce qui est certain, c'est qu'il n'y aura plus d'activités possibles. Il sera interdit de faire du bateau, de pêcher à pied, de se baigner, de se promener avec son chien. Enfin, la disparition des territoires de chasse sur cet espace serait néfaste pour la protection environnementale. Une prolifération de prédateurs comme le renard ou le sanglier engendrerait de nombreux dégâts aux cultures, et également sur les nichées d'oiseaux.

Voilà c'est pour toutes ces raisons que ce projet ne doit pas aboutir.

Merci de tenir compte de mon avis.

Francis Bertrand

Enseignant

Sujet : [INTERNET] Oposition au projet d'extension de la réserve littorale de YVES, Charente-maritime,

Date: 15/12/2021 00:30

Pour: pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Pourquoi s'opposer au projet ? Pour toutes ces raisons :

- la disparition des territoires de chasse
- la non prise en compte de la régulation des sangliers et des dégâts
- l'entrave à la libre circulation des personnes et des animaux
- l'entrave aux activités économiques : cyclotourisme, pêche, nautisme, carrelets, loisirs de plein air, baignade etc.
- et enfin, l'entrave aux travaux d'entretiens.

L'immense majorité des acteurs du territoire alerte l'État sur ces problématiques depuis l'origine du dossier d'extension. Aucune n'a été prise en compte.

Je suis originaire de Charente Maritime, et je connais très bien ce secteur. Maintenir ce biotop dans son état d'origine est une nécessité.

De: Jerome Raimbault < jeraimbault@icloud.com>

Date: 15/12/2021 00:03

Pour: pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Je suis contre ce projet car tout y est interdit ou presque, comme la pêche, les balades en bateau, les randonnées équestres, la baignade ect…

Envoyé de mon iPhone

De: pierre bagieu <pierre.bagieu@gmail.com>

Date: 15/12/2021 00:01

Pour: pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Copie à : asso.def.anse.fouras@gmail.com

A quand une vision globale des problématiques de la part de nos gouvernants?

une vision objective sans essayer de préserver les intérêts des petits copains

habiller pierre en déshabillant paul n'est pas une solution responsable

qu'adviendra t'il ,par exemple, des dizaines qui deviendront des centaines de sangliers qui ne manqueront pas de trouver refuge dans une zone privée de toute activité humaine ? qui en supportera les conséquences ? qui en paiera les frais ?

qui entretient des zones humides en limitant l'expansion des plantes invasives ?

que les ministres ou autres secrétaires d'état viennent d'horizon divers, pourquoi pas mais à condition qu'ils écoutent de façon impartiale les professionnels du terrain et non les intellectuels partisans aux œillères de bisounours!

La LPO ne poursuit qu'un but: la course aux subventions ! les mêmes subventions servant à financer les campagnes médiatiques anti chasse

Ch ion

Garanti sans virus. www.avast.com